



**L'Ascension**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 MAI 2021

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue par vidéoconférence, le vendredi 14 mai 2021, à 16 h 00.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec :

<b>Luc St-Denis</b>	<b>maire</b>	<b>Vidéoconférence</b>
<b>Patrick Brassard</b>	<b>conseiller poste no 1</b>	<b>Vidéoconférence</b>
<b>Danièle Tremblay</b>	<b>conseillère poste no 3</b>	<b>Absente</b>
<b>Jacques Allard</b>	<b>conseiller poste no 4</b>	<b>Vidéoconférence</b>
<b>Linda Robert</b>	<b>conseillère poste no 5</b>	<b>Vidéoconférence</b>
<b>Serge Sirard</b>	<b>conseiller poste no 6</b>	<b>Vidéoconférence</b>

Était aussi présente à cette séance, le directrice générale et secrétaire-trésorière madame Jacynthe Toupin.

Tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège par voie de vidéoconférence et téléconférence et la séance est tenue à huis clos.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 12 mai 2021, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT** les mesures de confinement imposées par le gouvernement depuis décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 h 00 par monsieur le maire Luc St-Denis.



**L'Ascension**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 MAI 2021

---

2020-05-133

**1\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal;
3. Résolution d'achat d'un ordinateur pour le directeur du service des incendies;
4. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

2020-05-134

**2\_ RÉOLUTION D'ADJUDICATION ET DE PUBLICATION DES  
RÉSULTATS DE TITRES D'EMPRUNTS ÉMIS AUX FINS DU  
FINANCEMENT MUNICIPAL**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	10 mai 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mai 2021
Montant :	180 100 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Ascension a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 mai 2021, au montant de 180 100 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



**L'Ascension**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 MAI 2021

1- CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

16 300 \$	1,73000 %	2022
16 700 \$	1,73000 %	2023
17 100 \$	1,73000 %	2024
17 400 \$	1,73000 %	2025
112 600 \$	1,73000 %	2026

Prix : 100,00000 \$ Coût réel : 1,73000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

16 300 \$	0,50000 %	2022
16 700 \$	0,65000 %	2023
17 100 \$	0,95000 %	2024
17 400 \$	1,20000 %	2025
112 600 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,41000 \$ Coût réel : 1,77796 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de L'Ascension accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE pour son emprunt par billets en date du 17 mai 2021 au montant de 180 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-505. Ces billets sont émis au prix de 100,00 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

Date d'ouverture	10 mai 2021
Date d'émission	17 mai 2021
Date d'échéance du financement	17 mai 2026
Date d'échéance de la dette	17 mai 2031
Montant	180 100,00 \$
Montant à refinancer à terme	94 800,00 \$
Taux d'intérêt 2022-2026	1,73 %

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



**L'Ascension**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 MAI 2021

---

2020-05-135

**3\_RÉSOLUTION D'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES**

**ATTENDU** le manque d'équipement informatique à la Municipalité et l'augmentation des utilisateurs ;

**ATTENDU QUE** le directeur du service des incendies a besoin d'un ordinateur relié au réseau informatique de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour le directeur du service des incendies à *Groupe DL solutions informatiques*. Un montant maximal de 2 375 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué à cette dépense, qui sera payée par le budget de fonctionnement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-05-136

**4\_LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jacques Allard et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h13

**ADOPTÉE**

---

Luc St-Denis, maire

---

Jacynthe Toupin,  
directrice générale

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Luc St-Denis  
Maire